

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.10.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 10.10.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** *PTFE-Spray*
- **N° d'art.:** *LOS 210*
- **UFI:** *Q1K0-F0QE-200A-RMDU*
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
*Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **Emploi de la substance / de la préparation** *Produit lubrifiant*
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
*EURO-LOCK Vertriebs GmbH*  
*Nordweststr. 3*  
*D - 59387 Ascheberg*  
*Tel. +49 (0)2593 / 95887-0*  
*Fax +49 (0)2593 / 95887-29*  
*info@euro-lock.de*  
*www.euro-lock.de*
- **Service chargé des renseignements:**  
*Vertrieb (über Zentrale) / Sales Department (via switchboard) Tel. +49 (0)2593 / 95887-0*
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**  
*Zentrale / Telephone switchboard*  
*Tel. +49 (0)2593 / 95887-0*

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
  - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**  
*Aerosol 1            H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.*  
*Aquatic Chronic 3 H412            Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*
  - **2.2 Éléments d'étiquetage**
  - **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** *Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.*
  - **Pictogrammes de danger**
- 

GHS02
- **Mention d'avertissement** *Danger*
  - **Mentions de danger**  
*H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.*  
*H412            Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*
  - **Conseils de prudence**  
*P102            Tenir hors de portée des enfants.*  
*P210            Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.*  
*P211            Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.*  
*P251            Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.*  
*P260            Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.*  
*P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.*  
*P501            Éliminer le récipient avec contenu comme des déchets spéciaux.*
  - **2.3 Autres dangers** *Fumer des tabacs contaminés peu causer fièvre.*
  - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
  - **PBT:** *Non applicable.*

(suite page 2)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.10.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 10.10.2023

Nom du produit: PTFE-Spray

· vPvB: Non applicable.

(suite de la page 1)

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## · 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

## · Composants dangereux:

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32	n-Butane (< 0,1 % 1,3-butadiene) ----- ⚠ Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Liq.), H280	50-100%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane ----- ⚠ Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Liq.), H280	10-25%
CAS: 64742-49-0 Numéro CE: 920-750-0 Reg.nr.: 01-2119473851-33	Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cyclo-alcanes. ----- ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ STOT SE 3, H336 EUH066 Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H336: C ≥ 15 %	2,5-10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27	Isobutane (<0,1% 1,3-butadiene) ----- ⚠ Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Liq.), H280	2,5-10%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

## · 4.1 Description des mesures de premiers secours

## · Remarques générales:

Amener les sujets à l'air frais.

Ne pas laisser les sujets sans surveillance.

· Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

## · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Retirez les lentilles de contact si possible.

· Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Indications destinées au médecin: Fumer des tabacs contaminés peu causer fièvre.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## · 5.1 Moyens d'extinction

## · Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

## · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

risque de formation de résidus de pyrolyse toxiques

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Risque d'explosion par échauffement

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.10.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 10.10.2023

Nom du produit: PTFE-Spray

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**  
Porter un appareil de protection respiratoire.  
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Veiller à une aération suffisante.  
Porter un appareil de protection respiratoire.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Laisser évaporer. Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.  
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.  
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Température de stockage recommandée:** 15 - 35°C, max. 50°C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

##### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

##### **106-97-8 n-Butane (< 0,1 % 1,3-butadiene)**

VLEP (France)	Valeur à long terme: 1900 mg/m <sup>3</sup> , 800 ppm
---------------	---

##### **75-28-5 Isobutane (<0,1% 1,3-butadiene)**

TWA (France)	Valeur à long terme: 1900 mg/m <sup>3</sup> , 800 ppm
--------------	---

##### **67-63-0 propane-2-ol**

VLEP (France)	Valeur momentanée: 980 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
---------------	--

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.10.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 10.10.2023

Nom du produit: PTFE-Spray

(suite de la page 3)

## · DNEL

**64742-49-0 Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cyclo-alcanes.**

Oral	DNEL Endverbraucher/ Consumers /Consommateur	699 mg/kg BW/ day (.) chronisch - systemische Wirkungen
Dermique	DNEL - Endverbraucher/ Consumers /Consommateur	699 mg/kg BW /day (.) chronisch - systemische Wirkungen
	DNEL Arbeiter / Workers/ Travailleur	773 mg/kg BW /day (.) chronisch - systemische Wirkungen
Inhalatoire	DNEL Endverbraucher/ Consumers /Consommateur	608 mg /m3 (.) chronisch - systemische Wirkungen
	DNEL Arbeiter / Workers/ Travailleur	2.035 mg /m3 (.) chronisch - systemische Wirkungen

## · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

## · 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.



Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre ABEK-P2

· Protection des mains:

· Matériau des gants



En cas de contamination: gants en nitrile (EN 374 ;0,4 mm; perméation &gt;480min)

· Temps de pénétration du matériau des gants &gt; 480 min

· Protection des yeux/du visage



en cas de contamination des yeux: Lunettes de protection

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

## · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Couleur:

Blanchâtre

· Odeur:

Reconnaissable

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

-44 °C

Les données se rapportent au propellant

· Inflammabilité

Contient gaz liquéfié extrêmement inflammable

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.10.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 10.10.2023

Nom du produit: PTFE-Spray

(suite de la page 4)

<b>· Limites inférieure et supérieure d'explosion</b>	
· Inférieure:	1,5 Vol %
· Supérieure:	10,9 Vol % (74-98-6 propane)
· Point d'éclair	-97 °C
	Rapportent au propellant
· Température d'auto-inflammation	365 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non applicable.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression (20°C)	3,5 - 5,5 bar
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	ca. 0,59 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

<b>· 9.2 Autres informations</b>	
· Aspect:	
· Forme:	Aérosol
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Risque d'explosion a une temperature > 50°C. En usage la formation de mélanges explosives avec air est possible
· Teneur en solvants:	
· Solvants organiques:	8,5 %
· VOC (CE)	97,80 %
· COV	97,80 %
· Teneur en substances solides:	2,2 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non applicable.

<b>· Informations concernant les classes de danger physique</b>	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.10.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 10.10.2023

Nom du produit: PTFE-Spray

(suite de la page 5)

· **Autres indications**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Risque d'explosion par échauffement >50°C.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
En usage la formation de mélanges explosives avec air est possible.
- **10.4 Conditions à éviter**  
Températures >50°C  
Éviter les sources d'ignition de près (étincelles, flammes, feu).
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Risque de formation de produits pyrolysés fluoritiques toxiques
- **Indications complémentaires:** durée de stockage jusqu'à 24 mois.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****106-97-8 n-Butane (< 0,1 % 1,3-butadiène)**

Inhalatoire LC50/4 h 658 mg/l (rat)

**74-98-6 propane**

Inhalatoire LC50/4 h &gt;20 mg/l (rat)

LC50 /15 min 1.443 mg/l (rat)

**64742-49-0 Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cyclo-alcanes.**

Oral LD50 &gt;5.000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 &gt;2.800 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4 h &gt;23,3 mg/l (rat)

**75-28-5 Isobutane (<0,1% 1,3-butadiène)**

Inhalatoire LC50/4 h &gt;20 mg/l (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire légère**
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.10.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 10.10.2023

Nom du produit: PTFE-Spray

(suite de la page 6)

### · 11.2 Informations sur les autres dangers

#### · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### · 12.1 Toxicité

#### · Toxicité aquatique:

64742-49-0 Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, iso-alcanes, cyclo-alcanes.

EC 50 / 48h | 3 mg / l (daphnia)

LC 50 / 96 h | &gt;13,4 mg / l (onc)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

### · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

### · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

### · 12.7 Autres effets néfastes

· Remarque: Nocif pour les poissons.

### · Autres indications écologiques:

#### · Indications générales:

Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### · Recommandation:

aérosols vides: recyclage

aérosols non-vides: à éliminer avec déchets spéciaux

Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux.

#### · Catalogue européen des déchets

16 00 00 | DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE

16 05 00 | gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut

16 05 04\* | gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

#### · Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

#### · ADR, IMDG, IATA

UN1950

### · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

#### · ADR

1950 AÉROSOLS

#### · IMDG

AEROSOLS

#### · IATA

AEROSOLS, inflammable

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.10.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 10.10.2023

Nom du produit: PTFE-Spray

(suite de la page 7)

## · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

## · ADR



· Classe 2.1F Gaz.  
· Étiquette 2.1

## · IMDG, IATA



· Class 2.1 Gaz.  
· Label 2.1

## · 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

## · 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

## · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

## · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -

F-D,S-U

## · No EMS:

SW1 Protected from sources of heat.

## · Stowage Code

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

## · Segregation Code

SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:

Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4.

For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:

Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

For WASTE AEROSOLS:

Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

## · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

## · Indications complémentaires de transport:

## · ADR

## · Quantités limitées (LQ)

1L

## · Quantités exceptées (EQ)

Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

## · Catégorie de transport

2

## · Code de restriction en tunnels

D

## · Remarques:

Quantité limitée

Mentionner au document transport: mode de transport suivant le chapitre 3.4 ADR

(suite page 9)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.10.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 10.10.2023

Nom du produit: PTFE-Spray

(suite de la page 8)

· <b>IMDG</b>	
· <b>Limited quantities (LQ)</b>	1L
· <b>Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

Classe	Part en %
NK	2,5-10

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

(suite page 10)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.10.2023 Numéro de version 12 (remplace la version 11)

Révision: 10.10.2023

**Nom du produit: PTFE-Spray**

(suite de la page 9)

· **Date de la version précédente:** 12.11.2020

· **Numéro de la version précédente:** 11

· **Acronymes et abréviations:**

*RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer*

*ICAO: International Civil Aviation Organisation*

*ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route*

*IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods*

*IATA: International Air Transport Association*

*GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals*

*EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances*

*ELINCS: European List of Notified Chemical Substances*

*CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)*

*VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)*

*VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)*

*DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)*

*LC50: Lethal concentration, 50 percent*

*LD50: Lethal dose, 50 percent*

*PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic*

*vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative*

*Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A*

*Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1*

*Press. Gas (Liq.): Gaz sous pression – Gaz liquéfié*

*Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2*

*STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3*

*Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1*

*Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2*

*Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3*

· **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**